



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 - 06 30 65 84 88



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

BOP, COG et Bilan social..

Quand le dialogue social avec la Dir devient disruptif...

Marseille, le 02 mars 2020

Avec l'application du 49-3, le gouvernement Philippe-Macron a décidé de ne pas écouter le peuple qui était dans la rue, en grève, massivement. Après le passage par ordonnances de la loi travail, c'est un nouveau passage en force. Décidément, la démocratie est devenue un paillason sur lequel les puissants qui nous gouvernent s'essuient allègrement les pieds. Refus du débat, refus d'avis critiques, refus de prendre le temps pour une véritable concertation, refus d'accepter les règles de démocratie les plus élémentaires, cela ne vous rappelle-t-il rien ? Et oui, à la PJJ on vit la même chose depuis belle lurette. Vous voulez des exemples ?

Commençons par le plus important pour nous, la **réforme de la justice des mineurs** : il y a eu la blague du questionnaire envoyé aux professionnels, puis le vide sidéral de débats dans les équipes, et pour finir, on nous annonce des sessions de formation obligatoires à venir pour bien formater tous ces professionnels incapables de penser et de proposer.

Puis il y eut le **CIA** et son lot d'inégalités de traitement, des choix de directions avec 50 nuances de mérite et ses conséquences dévastatrices pour les équipes. Dans la même veine, on aurait pu évoquer l'opacité avec laquelle l'administration traite la question de la NBI. **La division et la mise en concurrence des professionnels apparaissent désormais comme l'horizon indépassable de notre temps...**

Il y a aussi la **loi de transformation de la Fonction Publique**, dont la disparition pure et simple des CAP en est une des applications, puis la goutte d'eau qui fait déborder le vase avec la suppression du barème pour certaines catégories des personnels de la PJJ et les CPIP uniquement. Comme pour bien marquer le coup, les surveillants de prison sont exemptés de cette disposition. Ça ne concerne que les professionnels de l'éducatif, comme de bien entendu....

Et que dire du quotidien ? Les personnels sont de plus en plus confrontés à une machine infernale qui broie l'humain. Des cadres sans véritable statut, une catégorie A au rabais pour les éducateur.trice.s, des machines informatiques qui gèrent nos congés (n'importe comment faut-il le rappeler), des injonctions paradoxales, des sommations managériales verticales et tout ça dans un huis clos assourdissant. Pendant ce temps, les statistiques concernant les arrêts maladie et accidents de travail grimpent...

Dans cet océan d'aveuglement et de dissimulations, les Directions inter-régionales, dans un calme ouaté, entament leur cursus de dialogue social obligatoire - pour l'instant ils n'ont pas le choix- en présentant leur Budget, le fameux BOP.

Mais comme la parodie autour de la démocratie sociale et paritaire est aujourd'hui quelque peu éculée, les masques tombent les uns après les autres. M. le DIR, vous ne faites même plus semblant.

Vous nous convoquez à un CTIR sur trois sujets pêle-mêle : le BOP, la COG, le bilan social et les arrêtés concernant la fermeture de l'UEHD de Grasse. En d'autres temps, vous laissiez encore la petite opportunité de faire entendre la parole des professionnels que nous représentons. Chaque sujet était traité dans un CTIR séparé. Cela permettait un débat et des hypothèses d'avancées pour les personnels, en amont, avant que tout soit verrouillé par votre négociation avec la DPJJ. Aujourd'hui, en convoquant un CTIR sur tous ces sujets en même temps, vous réduisez à néant toute possibilité de dialogue social et vous conviez les syndicats élus à une réunion d'information. Vous consacrez ainsi un principe d'inégalité qui a un effet corrosif et dévastateur sur le fonctionnement des services et sur la démocratie représentative au sein de notre administration.

Sans compter que les élus de ce CTIR ont été dépositaires de ces documents en pleine période de congés scolaires et sans respect des délais d'envois réglementaires.

Trop c'est trop !

Nous pourrions vous demander de reporter cette instance, mais le cœur n'y est pas. A quoi bon ? Vous nous soumettez un BOP et une COG, alors que les jeux sont faits. La circulaire CAP doit sortir dans les jours qui viennent et nos arguments concernant le choix des postes ne rencontrent plus aucun écho.

L'ordonnance 45 va être définitivement abrogée et le Code de Justice Pénale des Mineurs sera censé le remplacer. Toutes nos analyses confirment que l'on peut craindre des réponses judiciaires toujours plus répressives et sévères, faisant fi de l'éducatif et du statut d'enfant des adolescents. On perçoit aussi nettement une saturation des audiences judiciaires à venir. La charge de travail va augmenter, c'est une évidence. Comme elle augmente depuis un moment pour tous les métiers de la PJJ. Mais le BOP et la COG que vous nous présentez ne prend pas en compte cette transformation majeure de nos conditions de travail. L'arme de la précarité, par le truchement du recrutement de contractuels, n'est pas une politique sérieuse. Aujourd'hui, tous les personnels de la PJJ sont en souffrance : les personnels administratifs en premier lieu.

On va encore augmenter leur charge de travail sans jamais compenser par le recrutement de personnels supplémentaires et sans réévaluation statutaire.

En gros, on va travailler plus, moins bien, avec des missions dégradées et pour un salaire qui baisse en raison du gel du point d'indice.

Comme l'a analysé Michel Foucault : « *Sans doute l'objectif principal aujourd'hui n'est-il pas de découvrir, mais de refuser ce que nous sommes* ».

Comme vous nous l'avez rappelé à plusieurs reprises, vous avez investi votre fonction de Directeur Inter-régional, en sachant que vous seriez dans l'application des consignes de notre administration.

Nous le savons, après les personnels, se sont une fois de plus les enfants et leurs familles qui seront les victimes de ces orientations de casse du service public. Le silence de la PJJ face au suicide d'un adolescent en prison ou encore face aux placements abusifs en détention pour des mineurs, faute de présence d'avocat en période de mouvement social, démontre le peu de considération qui leur est accordée.

De son côté, le SNPES-PJJ/FSU, en tant qu'Organisation Syndicale, demeure dans la poursuite du combat pour la défense d'une PJJ protectrice des Enfants en grande difficulté et des professionnel.les dans leurs missions éducatives.

Pour toutes ces raisons, M. le DiR Sud-Est, le SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas, ce jour, au CTiR.